

Lorsqu'elles ont une réserve, en numéraire, supérieure à 8 p. 100, eh bien, à ce moment-là, il y a un excédent de numéraire qui entraîne un manque à gagner. Et le fascicule continue:

Les banques s'emploient donc sans tarder à utiliser leur numéraire excédentaire pour consentir des prêts ou acheter des obligations, ce qui rétablit le niveau original des dépôts.

Donc, pour augmenter les dépôts, les banques à charte commencent par consentir des prêts ou acheter des obligations. Alors, ce ne sont pas seulement les réponses de l'honorable ministre qui confirment ce que je viens de dire, mais également la brochure publiée par une des plus importantes banques à charte du Canada.

Lorsque les banques à charte font des prêts et créent du crédit, à ce moment-là, elles n'ont pas les dépôts voulus. Ils ne viennent qu'après, pas longtemps après, mais après que le prêt a été consenti. Et cela a été admis également, monsieur le président, et je le trouverai dans les témoignages et procès-verbaux. On en a eu 30 copies, 10 copies dans le temps de le dire, et c'est pourquoi je n'ai pas pu tout trouver depuis que nous avons commencé l'étude de ce bill. Mais, le président de la Banque Royale lui-même admet que les prêts précèdent les dépôts, que les banques concèdent des prêts avant d'avoir les dépôts et que ce n'est que lorsque le prêt est consenti que cet argent-là est déposé et qu'il s'établit à ce moment-là un équilibre.

Eh bien, si les banques à charte peuvent le faire, prêter de l'argent sans avoir les dépôts, je demande à l'honorable ministre pourquoi la Banque du Canada ne pourrait pas faire la même chose? Prêter de l'argent, lorsque cet argent ou ce crédit représente l'accroissement de l'économie du pays! Pourquoi la Banque du Canada ne pourrait pas faire la même chose que les banques à charte, même si elle n'a pas les dépôts, comme c'est le cas à l'heure actuelle pour les banques à charte? Et cela se produit chaque fois que la Banque du Canada augmente les réserves de numéraire en circulation au Canada. Et ces réserves, quand elles vont vers les banques à charte, permettent à celles-ci de consentir des prêts qui, ensuite, seront déposés de nouveau dans l'ensemble du système bancaire.

L'argument de l'honorable ministre semble être à l'effet que la Banque du Canada ne pourrait pas prêter sans avoir de dépôts au préalable. Que l'honorable ministre regarde ce qui se fait dans le système monétaire actuel, il s'apercevra que prêter sans avoir les dépôts, c'est exactement ce que les banques à charte font actuellement. Or, la Banque du Canada ne ferait rien d'autre que ce que font les banques à charte. Cependant cela donnerait ceci: c'est que la Banque du Canada prêterait ce crédit nouveau qui est mis en

circulation chaque année, pour le développement du pays, alors que les banques à charte le font pour l'endettement du pays.

Je crois que cela est une raison suffisante pour que le ministre s'intéresse encore plus profondément à la question et pour qu'il accepte que la Banque du Canada fasse exactement ce que les banques à charte font actuellement.

M. Latulippe: Monsieur le président, je suis heureux d'avoir encore une fois l'occasion de traiter de questions sociales, économiques et bancaires.

Nous savons que le but de l'activité économique de la nation c'est de produire le plus possible avec le moins d'efforts possible, de faire bénéficier chaque individu du progrès de la science et de tout ce qui existe au Canada. Est-ce que notre activité économique procure à chaque individu ce qu'il a le droit d'avoir? Je pose la question à tous les honorables députés. Est-ce que la production au Canada atteint son but? Je vous pose encore cette question. C'est à vous de répondre.

Je pourrais vous dire que le système financier, économique, que nous avons à l'heure actuelle, ne procure pas à chaque individu ce qu'il a le droit d'avoir. Le système actuel ne distribue pas la production en fonction des unités canadiennes, des êtres humains. Et pourtant, notre production est considérable, et ce même avec les restrictions sur le crédit.

Le ministre des Finances et Receveur général (M. Sharp) a dit à plusieurs reprises qu'il n'y a pas d'autre système dans le monde entier que celui que nous connaissons présentement, un système de dettes, de non-sens, qui conduit à la mévente, aux restrictions sur le crédit, à l'inflation, à la déflation, à la guerre, aux atrocités les plus abominables dans tous les pays du monde. C'est ce que le ministre veut maintenir par son système faux, diabolique, antisocial, antinaturel, antichrétien, inhumain.

C'est ce système que vous, députés, préconisez. Vous représentez pourtant la nation canadienne. Vous avez été élus pour mettre de l'ordre dans la finance, dans l'économie de la nation, pour que l'activité économique atteigne son but.

Mais, voici que nous avons un vieux système diabolique, inhumain, antisocial, qui ne rend pas service, qui ne satisfait pas la population, qui endette la population, qui conduit toutes les populations dans le marasme le plus épouvantable, aux guerres et aux atrocités de toutes sortes. Et c'est cela que vous respectez! C'est cela que vous voulez sauver! Vous trouvez cela drôle, mais quand vous serez appelés à rendre compte de votre mandat, du travail que vous avez fait pour redresser la situation économique actuelle, vous trouverez cela peut-être moins drôle à ce moment-là.

[M. Grégoire.]